

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 39 (2002)
Heft: 1504

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une gifle en forme de boomerang

PSYCHODRAME AU CONSEIL FÉDÉRAL. SÉVÈRE DÉFAITE POUR RUTH DREIFUSS, GIFLÉE ET MISE SOUS tutelle par ses collègues. Telle fut la tonalité dominante des commentaires après la séance de l'exécutif du 30 janvier dernier.

Les faits. Effectivement le gouvernement a refusé trois des cinq mesures proposées par la cheffe du Département de l'intérieur pour contrôler la croissance des coûts de la santé et alléger la charge financière des familles : affectation provisoire des 500 millions de subventions fédérales non utilisées par les cantons à l'abaissement des primes des enfants ; harmonisation des taux de réserve des caisses maladie pour freiner la hausse des primes ; prise en charge des cas lourds par un pool de toutes les caisses de manière à empêcher la chasse aux bons risques.

Ruth Dreifuss est-elle masochiste ? Elle savait en effet pertinemment que ces trois objets seraient refusés. Car toute proposition nouvelle, avant de passer devant le collège, fait l'objet d'une procédure de consultation interne à l'administration. Elle a même pris un risque supplémentaire en annonçant publiquement, en décembre déjà, son intention de revendiquer ces 500 millions. Cette défaite, elle l'a donc délibérément cherchée, non pas pour se poser en martyr, mais pour secouer ses collègues par trop apathiques dans ce dossier.

En effet, dans le cadre de l'actuelle révision de la Loi sur l'assurance maladie (LAMal), le gouvernement a

perdu la main. Le Conseil des Etats a suivi sa propre voie en décrétant la suppression de l'obligation faite aux assurances de contracter avec tous les fournisseurs de prestations et en limitant le montant des primes à 8 % du revenu des assurés. Sur la défensive, le Conseil fédéral n'a visiblement pas pris la mesure du mécontentement populaire face au fardeau des primes, en particulier pour les classes moyennes. Et ce ne sont pas les gesticulations des partis bourgeois, qui tous misent sur les bienfaits présumés du marché et sur une réduction des prestations, qui simplifient le débat.

La LAMal n'est que l'enfant adoptif de Ruth Dreifuss. Elle l'a héritée et défendue vaillamment en votation référendaire, consciente que ce pas législatif constituait un indéniable progrès, même si le financement choisi – la prime individuelle égale pour tous – était foncièrement injuste. Puis elle l'a consciencieusement mise en œuvre, freinée par les fortes résistances des acteurs de la santé et cible privilégiée des critiques. Les récentes évaluations (voir *DP* n° 1500) ouvrent maintenant la voie à une révision portant à la fois sur les mécanismes propres à modérer la hausse des coûts et sur un financement social.

Il était donc temps que le Conseil fédéral « accompagne plus activement le débat sur la santé » et annonce une analyse plus globale du dossier. En provoquant ses collègues, Ruth Dreifuss a contribué à coup sûr à cette prise de conscience. Qui donc a été giflé ? JD

Sommaire

Suisse-Europe : Les « bilatérales bis » à reculons (p. 2)

Loi sur les loteries : Subventions en jeu (p. 3)

Abattage rituel : La paille et la poutre (p. 4)

Jeunes adultes en difficulté : Lâchés dans la nature (p. 5)

Sciences : Les effets du 11 septembre sur la recherche (p. 6)

Post-scriptum : Pierre Bourdieu et la pédagogie (p. 8)